



DÉCISION
de versement d'une aide à la transformation
numérique - CORNEE

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Mé le règlement n°1033/2025 de la commission du 23 décembre 2023 relatif à l'application des articles L217 et L218 du code sur le fonctionnement des collectivités territoriales aux aides de secours.

Mé le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L332-2 et L332-3.

Mé la délibération n°12 du 12 février 2025 sur l'adoption du dispositif d'aide à la transformation numérique des entreprises.

Mé la convention relative à la mise en œuvre du SDEG concernant le dispositif d'aide à la transformation numérique.

Mé la demande d'aide à la transformation numérique déposée par l'entreprise CORNEE le 17 mars 2025.

Mé l'avis simple de la commission mis en date du 08 septembre 2025.

CONSIDÉRANT que la société souhaite à travers ce projet, le souhaite d'acquiescer un outil numérique de données (Cloud SDEG) utilisant le système d'information géographique de "SIG" et permettant de tracer des réseaux et de retranscrire les relevés de mesures à la prise en compte des données.

CONSIDÉRANT que l'aide financière est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles matérielles, cette aide ne pouvant être supérieure à 10 000 € HT.

CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses HT éligibles est de 20 000 €, en application du règlement, les montants de calcul sont les suivants : 10 000 % = 10 000 €.

DÉCIDE

Distribuer à l'entreprise CORNEE, dont le siège est situé au 4 rue Jules Guédon - 87000

Limoges, une aide financière d'un montant maximal de 10 000 €.

De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise CORNEE, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

Et approuver les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le 17 OCT 2025.

Le Président de Limoges Métropole,


Christophe GUERIN

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 28/07/1978
Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 28/07/1978

DÉCISION

Décision de versement d'une aide à la transformation numérique à l'entreprise P2ALMA

1 DOCUMENT - Publié le 2 Octobre 2025



27276.pdf
(.pdf, 95,3 Ko)



TÉLÉCHARGER